



COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} décembre 2016

L'an 2016 le 1^{er} décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25/11/2016

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire ; Mmes : BARTHELEMY Catherine, CHARDON Mireille, MIGNOT Clotilde; MM : BEUGENDRE Alban, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme DUGAT Marie-Christine, M. BOUCHAT Philippe

Secrétaire de séance : M. BEUGENDRE Alban

Délibération 2016_038 : Délégations de fonctions et de signatures aux adjoints au Maire

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints :

*Compte tenu de la mise en place du Conseil Municipal du 29 mars 2014,

*Compte tenu de la démission de Mme VERGNE Valérie, 3ème adjoint au Maire, le 20 octobre 2016,

*Compte tenu de l'élection de Mr JALICON André, 3ème adjoint au Maire, le 3 novembre 2016,

*Considérant que pour le bon fonctionnement de la Commune, il convient de donner délégation aux adjoints, le Maire précise que la délégation de fonctions entraîne délégation de signatures.

A compter du 01/12/2016, Monsieur POUX Bernard - 1er Adjoint - est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Budget et tous les actes relatifs aux titres et mandats de perception
- Dossiers des Subventions
- Affaires Sociales
- Etat Civil

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents

La signature par Monsieur POUX Bernard des pièces et actes se rapportant à cette délégation devra être précédée de la formule suivante « *par délégation du Maire* ».

En cas d'empêchement de Monsieur POUX Bernard, 1er adjoint, de pouvoir assumer ses fonctions, les délégations susnommées seront assurées par Monsieur MATHEVON Christophe, 2ème adjoint.

En cas d'empêchement de Monsieur POUX Bernard, 1er adjoint et de Monsieur MATHEVON Christophe, 2ème adjoint, les délégations susnommées seront assurées par Monsieur JALICON André, 3ème adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'ordre de priorité des intéressés,
- prend note que la délégation de fonctions et de signatures des adjoints au Maire devra être fixée par arrêté du Maire.

Délibération 2016_039 : Annulée / inexistante

Délibération 2016_040 : Demande de subvention DETR 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'appel à projet pour la DETR 2017. Il convient de faire parvenir le dossier de demande de subvention avant le 15/12/2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer le dossier de demande de subvention DETR 2017 pour la réfection de la voirie communale pour les villages du Léry et du Moulin de Massagettes à hauteur de 59285.00€ HT selon le devis estimatif présenté par l'entreprise COUDERT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement prévisionnel des travaux de voirie de l'année 2017 comme suit pour une dépense de 59 285,00 HT soit 71 142,00 TTC

Subvention DETR 2017 :	17 785,50€
Subvention FIC 2017 :	10 663,26€
FCTVA taux 16,404% du montant TTC :	11 670,13€
Apport communal :	31 023,11€
FINANCEMENT TOTAL :	71 142,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la constitution du dossier de demande de subvention DETR 2017,
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'année 2017 présenté par Monsieur le Maire comme détaillé ci-dessus pour des travaux de réfection de la voirie communale,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR 2017,
- autorise Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Délibération 2016_041 : Modification des délégués dans les organismes extérieurs et au sein des commissions communales

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Madame VERGNE Valérie du Conseil Municipal et suite à l'élection de Monsieur JALICON en tant que 3ème adjoint au Maire, il convient de désigner de nouveaux délégués dans les organismes extérieurs et au sein des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- modifie et désigne les délégués suivants pour représenter la commune SAINT-PIERRE-ROCHE :

*auprès du SMCTOM

Titulaire : Christophe MATHEVON

Titulaire : André JALICON

Suppléant : Bernard POUX

Suppléant : Joël FLANDIN

*auprès de l'ECOLE PRIMAIRE et COLLEGE

Titulaire : Catherine BARTHELEMY

Suppléant : Christophe MATHEVON

*auprès du SIEG

Titulaire : Joël FLANDIN

Suppléant : Bernard POUX

-modifie et désigne au sein de la commission Travaux et Ouverture des Plis à la place de Valérie VERGNE, suppléante :

Suppléante : Clotilde MIGNOT

Questions diverses :

- Le conseil municipal a décidé de ne pas appliquer l'augmentation des loyers au 01/01/2017 par rapport à l'indice du coût de la construction INSEE.
- Mme BARTHELEMY Catherine se propose de contacter l'entreprise COLON Daniel de Bordas à Rochefort-Montagne pour la réparation des toitures de la mairie, de l'église et des logements de l'école de Massagettes, car les demandes à d'autres entreprises sont restées sans réponse.



Le Maire
Joël FLANDIN